



Le Magasin Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°645 du Mercredi 25 mai 2022 - 16^{ème} année - Prix: 250 FCFA



LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE AU TOGO

De nouvelles conditions d'exportation pour les produits de grande consommation

#3



Vivement les mécanismes de suivi

EAU POTABLE:

Un compteur
d'eau intelligent
à prépaiement
disponible, voici
ses avantages



#7

Désormais pour les abonnés qui le souhaitent il sera possible de contrôler leur consommation d'eau qui leur ait fourni par la Togolaise des Eaux (Tde) mais aussi d'économiser l'eau. En effet, le compteur intelligent est doté d'une technologie innovante qui permet aux abonnés de maîtriser leur consommation d'eau potable et de réduire le gaspillage d'eau tout comme les compteurs cash power de la CEET.

TENSIONS SUR LE BLÉ

Les
boulangeries
encouragées à
l'utilisation des
farines locales

#3



Souscris à ton Forfait Net et tente de gagner

1.000.000F
et plein d'autres cadeaux !

4G+ *909*2#

Souscrit à un forfait net d'au moins 250F pour être éligible au tirage.
Jeu valable jusqu'au 15 juillet 2022.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

logocom.tg



**NET
GAGNANT**



LE CARNET

Regard sur le programme WEZOU d'août 2021 à ce jour

Des efforts sont faits au Togo pour réduire la mortalité maternelle et néonatale. Le taux de décès maternels qui était de 478 en 1998 est passé à 401 pour 100 000 naissances vivantes en 2014. De 40 en 1998, les décès néonataux sont passés à 27 pour 1 000 naissances vivantes en 2017. Wezou est un programme mis sur pied en août 2021 pour abonder dans ce même sens. Avec Wezou, 660 000 prestations et 70 000 accouchements déjà atteints.

Wezou a un objectif : permettre aux femmes enceintes d'avoir très tôt accès aux consultations prénatales pour un meilleur suivi de la grossesse. Il prend en charge les prestations médicales du début de la grossesse jusqu'au 42ème jour après l'accouchement. Ces prestations concernent les consultations prénatales, les analyses et les prescriptions de médicaments.

Prestations

Actuellement, Wezou est mis en œuvre dans 680 formations sanitaires. Il a enrôlé 160 000 femmes, pris en charge 70 000 accouchements et effectué plus de 660 000 prestations différentes estimées à 956 millions de francs CFA, sur les 03 milliards prévus pour la première année.

Un programme bénéfique

Depuis sa mise en œuvre, Wezou a un impact positif sur la santé maternelle et néonatale. Le programme permet d'augmenter le nombre d'accouchements assistés dans les formations sanitaires, de réduire les accouchements à domicile et les complications liées aux grossesses.

L'initiative contribue à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et balise la voie pour l'atteinte de l'objectif du gouvernement qui consiste à assurer un accès de tous aux soins de santé. Le programme est surtout bénéfique aux femmes vulnérables, vivant dans les milieux ruraux.

Autres actions prévues

Afin de renforcer les acquis en matière de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a programmé des actions plus bénéfiques en faveur des femmes d'ici à 2025. Par exemple, il est prévu la construction et l'équipement de centres de santé réservés aux mères et enfants, la gratuité du vaccin de lutte contre le cancer du col de l'utérus, la construction d'un centre de lutte contre cette maladie, etc.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le programme SIFA appuie le Togo

Le gouvernement togolais a signé mercredi, deux Conventions de financement de l'initiative pour le développement des compétences en Afrique (SIFA) au profit de l'Institut national de formation agricole (INFA de Tové) et de l'Institut de Sciences Technologiques, Économiques et Administratives (FORMATEC), deux institutions prestataires d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Le Togo bénéficie d'un montant total de 6 millions d'euros pour la mise en œuvre de deux projets SIFA élaborés. Ces Conventions signés ce mercredi 18 mai 2022 devant les caméras, seront mise en œuvre par l'Agence de développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD) et financées par la Banque de développement allemande (KfW). La cérémonie a été présidée par le Ministre délégué de l'artisanat et de l'enseignement technique, Kokou Eke Hodin.

« La Convention marque l'engagement des parties contractantes à œuvrer pour atteindre l'un des objectifs du Togo: faire de la jeunesse togolaise, des femmes et des groupes vulnérables le fer de lance du développement économique du pays en les dotant de compétences pour plus d'employabilité et pour plus d'entrepreneuriat », a confié Salah Fedja-

ni, Coordinatrice Projet SIFA. Le Togo a rejoint SIFA-FC comme l'un des 08 pays pilotes africains au cours de l'année 2018 et depuis cette date, la collaboration a été des plus fructueuses entre les autorités togolaises les cadres très compétents de l'ADUA-NEPAD.

« Ce programme vient à point nommé pour répondre, de manière inclusive et cohérente, aux défis de développement des compétences pour l'emploi et l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. C'est le lieu de féliciter l'INFA de Tové et FORMATEC, deux lauréats togolais de la compétition, et de remercier les services techniques de notre ministère et de l'artisanat qui les ont soutenu dans le processus de candidatures qui était ouvert, bien entendu, aux institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle tant publiques



l'interview

que privées dans 08 pays », s'est réjoui Komlan Diendiogou, Directeur de Cabinet du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural.

Parlant de candidatures ouvertes, le Guichet 1 de la subvention SIFA a été lancé au Togo en mars 2019. Et à l'instar des autres pays pilotes, le Togo a été soumis à un processus de candidatures en 2 étapes : La 1ère, élaboration par les candidats de notes conceptuelles ou propositions préliminaires de projets suivi de présélection. L'étape 2 a concerné la proposition de projet suivi de sélection. A l'issue de la première étape, 24 notes conceptuelles ont été soumises dans le système de candi-

datures en ligne SmartME et ont fait l'objet de présélection de 03 propositions de projets. La sélection finale a retenu 2, celui de FORMATEC et de l'INFA de Tové. Pour information, le programme SIFA est une initiative de la Commission de l'Union africaine soutenue par le gouvernement allemand pour renforcer les perspectives professionnelles des jeunes africains. Son mécanisme de financement appelé SIFA FC, pour le développement des compétences, est financé par la banque de développement allemand FfW et mis en œuvre par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).

COMMANDE PUBLIQUE :

L'ARMP lance la campagne de vulgarisation du code d'éthique et de déontologie

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a, en collaboration avec la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance Économique (PAGE) lancé ce 23 mai 2022, à Lomé, la campagne de vulgarisation du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.

Les dispositions de ce code permettent de prévenir la fraude et la corruption dans la commande publique et de promouvoir ainsi la bonne gouvernance au Togo.

L'enjeu de la vulgarisation du présent code d'éthique et de déontologie réside dans le fait de replacer l'intérêt général au premier plan en agissant d'une part, sur les conflits d'intérêts intervenant dans les marchés publics et, d'autre part, en restaurant la confiance des citoyens dans toutes les sphères de la passation, de l'exécution, du règlement, du contrôle et de la régulation des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé.

En effet, selon un rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) de 2016, « la passation des marchés publics est l'une des activités gouvernementales les plus vulnérables à la corruption ». Cette exposition à « des risques de corruption importants » de la commande publique s'explique notamment par les intérêts finan-

ciers en jeu, par la complexité des procédures ou encore l'interaction étroite entre les agents de la fonction publique et les entreprises privées.

Au regard de tous ces risques d'atteinte à la probité dans la commande publique, il y a lieu de mettre en place des principes et procédures qui se renforcent mutuellement et qui sont susceptibles de prévenir directement ou indirectement la corruption et promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation des acteurs afin de contribuer au développement d'une commande publique durable et responsable. Ainsi, pour faciliter la compréhension et l'application de ces dispositions aux acteurs de la commande publique, notamment les autorités contractantes, les opérateurs économiques et les organisations de la société civile, l'ARMP organise une campagne nationale de vulgarisation du code d'éthique et de déontologie de la commande publique.

Selon le directeur général par intérim de l'ARMP, M. Aftar Touré



Morou, conformément aux dispositions de ce code d'éthique et de déontologie de la commande publique, le Conseil de régulation de son institution a mis à la disposition des acteurs de la commande publique des formulaires de déclaration d'intérêts et d'engagements à mettre en œuvre les règles, principes et valeurs éthiques et déontologiques contenus dans ledit code.

Il a également fait savoir que pour prévenir les risques liés à la corruption dans la commande publique, le gouvernement a compris très tôt la sensibilité de ce problème et a choisi de s'attaquer à ses racines à travers l'adoption

de textes préventifs et répressifs destinés à empêcher un tant soit peu sa propagation.

« Sur le plan général, la loi organique n.2020-003 fixant les conditions de déclaration de biens et avoirs de hautes personnalités, de hauts fonctionnaires et autres agents publics a été promulguée le 24 janvier 2020 et s'applique dès-qualité aux intervenants de la commande publique », a-t-il indiqué.

C'est dans ce contexte que l'ARMP, a-t-il poursuivi, a mis en place un dispositif d'alerte et de dénonciation comportant entre autres un numéro vert, le 80008888, pour dénoncer tous les cas de fraude et de violations flagrantes dans la commande publique.

« De même, les acteurs ont la possibilité d'exercer des recours à chaque fois qu'ils s'estiment lésés dans une procédure de passation des marchés publics. Enfin, l'ARMP inflige des sanctions sous forme de suspension, aux agents publics et aux entreprises qui se livrent à des actes délictueux », a ajouté le directeur général de l'ARMP.

Soulignons qu'après l'étape de Lomé, l'ARMP et la DNCMP prévoient d'autres ateliers dans les prochains jours, dans les chefs lieux des régions économiques du pays.

LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE AU TOGO

Des nouvelles conditions d'exportation pour les produits de grande consommation

■ Vivement les mécanismes de suivi

Au Togo, les acteurs économiques devront continuer par obtenir une autorisation du ministère du commerce avant l'exportation des produits de grande consommation. La décision a été prise il y a quelques jours via un arrêté interministériel signé par les ministres de l'agriculture, de l'économie, de la sécurité et du commerce.

«L'exportation des produits de grande consommation est soumise à une autorisation préalable» du ministère du commerce, ont rappelé les officiels, avant d'annoncer qu'un comité d'étude a été créé pour «instruire les demandes d'autorisation de l'exportation» de ces produits. Entre autres pièces requises pour le dossier d'autorisation, une quittance de 50 000 FCFA sera exigée pour les frais de dossiers. Si sa durée de validité est de 30 jours, elle n'est valable que pour une seule exportation et renouvelable.

Pour rappel, il y a un an l'exécutif avait déjà fixé des modalités similaires sur l'exportation des produits comme le maïs, le sorgho, le mil, le haricot, le riz, l'igname, le manioc, et les farines de manioc. L'autorisation délivrée est valable pour une seule exportation et a une durée de validité de 30 jours, à compter de la date de la signature, précise-t-on. Le non-respect de cet arrêté, « expose tout contrevenant à des sanctions allant jusqu'au retrait desdites autorisations conformément à la réglementation en vigueur ».

Si cette nouvelle mesure intervient dans un contexte de lutte contre la flambée des prix sur le territoire (notamment des produits alimentaires), elle prolonge une précédente, prise en juin 2021.

Le contrôle de l'autorité publique portait notamment sur des produits comme le maïs, le sorgho, le mil, le haricot, le riz, l'igname, le manioc et les farines du manioc, dont l'exportation est alors subordonnée à une autorisation préalable du ministre chargé du commerce, « jusqu'à nouvel ordre ».

Il y a quelque temps déjà, pour permettre à la population de pouvoir disposer de sa production céréalière, il a été interdit d'exporter des produits céréaliers et tubercules sans l'autorisation du ministère en charge du commerce et de la consommation locale. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué du gouvernement togolais porté diffusé mardi 29 juin 2021.

C'était au travers de ce communiqué dont la teneur suit : « Le gouvernement porte à la connaissance des opérateurs économiques que l'exportation des produits de grande consommation

tels que le maïs, le sorgho, le mil, le haricot, le riz, l'igname, le manioc et les farines de manioc est soumise, jusqu'à nouvel ordre, à une autorisation préalable du ministre chargé du Commerce. », peut-on lire dans la déclaration du gouvernement.

Le gouvernement rappelle qu'il attache du prix à cette décision et elle sera surveillée par les services compétents des ministères du Commerce, de la sécurité, de l'agriculture et des finances.

A noter que la flambée des prix des produits de premières nécessités était à l'origine de cette décision du gouvernement togolais. En effet, les prix de ces différents produits alimentaires connaissent actuellement une hausse quasi quotidienne sur les différents marchés.

Dans la suite de la prise des batteries de mesures pour amoindrir la souffrance des consommateurs par rapport à la cherté de la vie, le gouvernement avait également décidé de plafonner les prix des céréales. Mais difficile pour les commerçants de respecter ces plafonnements.

L'amer constat dans les marchés La vie quotidienne continue au Togo où les acteurs du secteur informel, notamment les commerçants qui ont pour cadre d'activité les marchés, devraient essayer de respecter les récents souhaits, exprimés le 28 avril 2022 par le président de la République, Faure Gnassingbé. Il s'agissait de plafonner les prix des produits locaux et importés. Mais le constat du terrain reste amer. Les réticences des commerçants sont d'actualité.

Dans les marchés c'est la sourde oreille, chacun poursuit son intérêt. Les communiqués des services du ministère du commerce rappelant le plafonnement des prix des produits locaux et importés, n'émeuvent guère les revendeuses et les vendeurs qui continuent de proposer leurs marchandises à des prix autres que ceux indiqués officiellement. Dans les villes et villages des préfectures des régions du pays, des commerçantes et commerçants n'acceptent les acheteurs que si ces derniers se conforment à leurs «exigences». Ils persistent dans leur refus avec des raisons précises : « nous achetons le maïs à 700 francs CFA et pourquoi al-



lons-nous le revendre à 650 francs ? » S'interrogent-ils avant de souligner : « pourquoi avoir gratifié 1 mois de prêts aux fonctionnaires, et exiger que les revendeuses revendent le maïs à 650 francs CFA le bol de maïs, alors que nous avons contractés des prêts pour pouvoir nous ravitailler ? Qui nous aidera à rembourser nos prêts avec lesquels nous parvenons à stocker les céréales ? ». Dans les cantons et villages cependant, les revendeuses vendent généralement à 650 francs CFA le bol de maïs. Mais leurs clientes grossistes venues des villes avoisinantes ou de la capitale, indiquent qu'elles ne peuvent pas, à leur tour revendre au même prix d'achat dans leurs localités de résidence. Ces femmes répondent qu'elles vendront sûrement à 800 - 850 francs CFA le bol à leurs destinations.

Des émissions de sensibilisation et des communiqués initiés par le ministère du commerce passent régulièrement sur les radiodif-

fusions locales à l'intention des commerçants, mais les réactions ne suivent pas. A Sokodé par exemple, nombre de commerçants expliquent que « personne ne peut respecter les prix plafonnés », évoquant la hausse des prix des produits pétroliers qui impactent sur le transport de leurs marchandises à partir des lieux d'achat.

L'incompréhension persiste sur les marchés, et les revendeurs dans leur ensemble relèvent que « l'exonération de taxe quotidienne pendant trois mois du ticket de 100 francs pour la mairie ne compense pas les réductions souhaitées par le gouvernement ».

Sur le coût de ces mesures, le ministre en charge du commerce, Kodjo Adedze indique que « l'Etat interviendra sur la base des prévisions qui existent déjà. Les communes ne perdront pas de ressources ; ces interventions devraient coûter à l'Etat autour du milliard pour la suspension des prix du Tickets », précise-t-il.

Les revendeuses de céréales qui sont en première ligne de toutes les tractations, ne tarissent pas de propositions à l'endroit des autorités pour satisfaire, notamment les agriculteurs, commerçants et consommateurs. « Que le gouvernement », insistent-elles, « sensibilise plutôt les producteurs qui nous vendront à des prix nous permettant à notre tour de pouvoir vendre à 650 francs CFA ». A cet effet, elles proposent que les autorités attendent la fin de la campagne en cours pour « penser à la mise en application prochaine des mesures ».

Toutes les mesures, en termes de plafonnement des prix des produits importés et d'exonération de la TVA s'évaluent à environ 5 milliards de francs CFA sur la période de trois mois.

Les prix des produits alimentaires ont atteint des niveaux records au plan mondial, au premier trimestre de l'année 2022. Dans un contexte de tensions d'approvisionnement lié au conflit russo-ukrainien, les prix de produits pétroliers ont augmenté sur le territoire togolais.

Toutes ces mesures sont bonnes pour lutter contre la cherté de la vie. Les prix flambent. Si malgré les efforts consentis par le gouvernement pour anéantir ce phénomène, certains commerçants continuent la résistance et en font fi, le gouvernement doit prendre le taureau par les cornes. Mettre en place une équipe de contrôle des prix pour faire des descentes dans les marchés. Ce qui dissuaderait les commerçantes. Ou soit exhiber des sanctions pour ceux qui ne voudraient pas rentrer dans l'ordre. S'il faut que le gouvernement prenne des mesures et que celles-ci ne profitent pas au consommateur, cela ne vaut plus la peine.

T.B.

FACE AUX TENSIONS SUR LE BLÉ

Les boulangeries encouragées à l'utilisation des farines locales

Confronté à des tensions dans l'approvisionnement du blé, du fait du contexte international, le Togo va accélérer l'incorporation de farines locales dans la production de pains et des produits dérivés de boulangerie. Vendredi, à la tête d'une délégation gouvernementale, le Premier ministre a visité deux boulangeries déjà engagées dans cette démarche.

Tour à tour, Victoire Dogbé, accompagnée notamment des ministres du commerce et du développement à la base, s'est rendue dans deux communes du District de Lomé (Golfe 5 et Agoè-Nyivé 5), où sont implantées les sociétés 'Wesa Glory Corporation' et 'Jerusalem'. Les deux boulangeries, actives depuis plusieurs années, sont spécialisées dans la fabrication de pains, friands, viennoiseries, petits fours

et gâteaux à base de farines de céréales (soja, maïs, riz, sorgho), de tubercules (manioc et igname), ou encore de produits comme le miel, le gingembre et le chocolat. «Il est important de changer de paradigme et de saisir cette opportunité», a exhorté la cheffe du gouvernement aux différents acteurs. Ces derniers pourraient d'ailleurs par exemple s'approvisionner auprès de 'Minagro Group' une structure locale pion-

nière qui met à la disposition des boulangeries, des farines à base de maïs, de manioc, de patate douce et de banane plantain.

Depuis plusieurs mois, les prix des principaux produits nécessaires à la fabrication de pain, aliment de première nécessité, augmentent de façon exponentielle.

La tension dans l'approvisionnement de farine de blé avec ses conséquences sur la disponibilité du pain pousse plusieurs pays africains à utiliser des farines locales dans la production du pain, véritable produit de première nécessité. Tout comme ces pays africains, le Togo veut opter pour l'utilisation des farines locales dans la production du pain dans laquelle deux boulangeries se



INFORMATION À LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'évolution technologique de ses services d'Internet, TOGO TELECOM informe son aimable clientèle **qu'à partir du 15/04/2022, le service Internet via les technologies WIMAX ne sera plus disponible.**

Afin de permettre aux clients concernés de continuer de bénéficier de la connexion Internet Haut Débit, TOGO TELECOM met à leur disposition ses **services fibres** et la **Rapid Box 5G** plus avantageuses comme **offres de remplacement**, selon la zone géographique de résidence.

Pour en savoir plus, **contactez le Service Clientèle au 888/119** (disponible 7 jours sur 7 de 7h à 21h).

L'Équipe TOGOCOM.

N.B : Les clients concernés sont informés de leur droit de dénoncer le contrat en cours sans pénalité, dans les 15 jours à compter de la réception de la présente information.

TOGO TELECOM rappelle à la clientèle concernée que l'utilisation ou l'exploitation des offres, produits et services de TOGO TELECOM confirme sa prise de connaissance et son acceptation des Conditions Générales en vigueur au moment de l'utilisation/l'adhésion.

Place de la Réconciliation - (Quartier Atchanté)
Boîte postale : 333 - Lomé - Togo

Avancer. Pour vous. Pour Tous.

Téléphone : +228 22 53 44 01
E-mail : spdgtgt@togotelecom.tg
Site web : togocom.tg



Encore plus proche de VOUS !!!



UNE NOUVELLE **DIVISION DU CADASTRE À TSEVIE-DAVIE**
NON LOIN DU PÉAGE
pour les dossiers des préfectures
de **Zio**, de l'**Avé**, de **Yoto**, de
Vo et du **Bas-Mono**

LUTTE CONTRE LES FLUX ILLICITES DE CAPITAUX :

L'échange de renseignement pour optimiser la collecte des recettes fiscales

« La mise en place et la gestion d'unités opérationnelles d'échange de renseignements », tel est le thème retenu pour cette rencontre internationale que Lomé abrite depuis lundi. Organisé conjointement par le CREDAF (Centre de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales), le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, et l'Office togolais des recettes (OTR), cet atelier est une occasion pour les pays membres des dites organisations de réfléchir et échanger, avec l'appui des experts, sur une « stratégie rigoureuse » pour lutter contre l'évasion fiscale.



Photo de famille des participants à l'ouverture des travaux ce matin à Lomé.

Durant trois jours (du 23 au 25 mai), les participants venus de la Côte d'Ivoire, du Niger, la Mauritanie et du Togo, (en plus des milliers d'autres via les canaux de communications virtuels), vont, dans une première partie, « identifier des outils, des solutions particulières à développer, qui doivent permettre d'améliorer le fonctionnement des administrations fiscales et douanières ». Ils devront, ensuite, échanger sur les difficultés rencontrées dans leur exercice au quotidien, dans l'optique d'enrichir de l'expérience de pays « avancés » en matière d'utilisation de la science des données.

Bref, il sera question au cours des trois jours de travaux, de « réfléchir et d'échanger, avec l'ap-

pui des experts du Forum Mondial, sur « la mise en place et la gestion d'unités opérationnelles d'échanges de renseignements » par nos Administrations fiscales, dans le but ultime d'accroître substantiellement la mobilisation des ressources intérieures de nos pays et de rétablir la justice et l'équité fiscales là où elles sont en péril », a expliqué le Commissaire des Impôts, Atta-Kakra Essein, représentant le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodié.

En ouvrant les travaux de ce troisième séminaire en présentiel organisé par le CREDAF suite à la crise du Covid-19, le représentant du ministre de l'Économie et des finances, Kossi Tofio, a relevé que la crise sanitaire a mis un frein aux rencontres entre les di-

rigeants et les praticiens de tous les domaines, rendant « difficile le partage de compétences et d'expériences en vue d'une mutualisation des pratiques ». Cette présente rencontre revêt une importance capitale car, « la maîtrise des transactions transfrontalières constitue, selon lui, le socle de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale orchestrées par les multinationales... ».

Ainsi, « la mise en place et le renforcement des unités d'échange de renseignements dans toutes les administrations fiscales (...) afin de cerner la quasi-totalité des flux financiers illicites en général, et en particulier, les cas de fraudes et d'évasion fiscales internationales », a-t-il souligné.

Notons qu'à l'issue des travaux, les participants devront « adopter une stratégie rigoureuse d'élargissement de l'assiette fiscale dont l'un des piliers est l'appréhension des risques d'optimisation fiscale agressive et d'évasion fiscale transfrontalière qui s'accroissent avec la présence grandissante d'investisseurs internationaux et multinationaux ». Comme l'a reconnu le Commissaire des Impôts, « l'un des principaux défis de notre institution dans cette lutte réside dans l'absence d'instruments juridiques lui permettant d'obtenir de certains pays les renseignements nécessaires à la conduite de ses investigations et contrôles fiscaux ».

INCLUSION FINANCIÈRE :

De nouvelles dispositions pour augmenter les facilités accordées aux bénéficiaires

Faciliter l'accès aux services financiers, lutter contre l'exclusion sociale à travers un taux d'insertion professionnelle élevé, éliminer la pauvreté, les raisons qui sous-tendent la création du Fonds national de la finance inclusive sont plurielles. Avant 2014, année de lancement du FNFI, des couches sociales, longtemps exclues des services bancaires classiques, éprouaient des difficultés à bénéficier des aides. Maintenant, ce n'est qu'un lointain souvenir, surtout que l'Etat avec l'appui du président Faure Gnassingbé est à quelques pas d'augmenter les facilités accordées.

Le Togo affiche le meilleur taux de croissance inclusive dans l'Uemoa en matière de bancarisation élargie et d'accès aux services financiers décentralisés. En 2016, le taux d'inclusion financière était de 35% sur le territoire. Il est passé à 72% en 2019. De 2014 à janvier 2022, le Fonds ci-haut évoqué a octroyé des crédits directs de 101 milliards de francs CFA à près de 1,8 million de personnes. Le FNFI dispose de 22 prestataires de services financiers partenaires. En l'état, le mécanisme offre la possibilité d'avoir accès à un crédit bancaire qui peut s'élever jusqu'à 10 millions

de francs CFA.

Accélération

Quoi que satisfaisant pour les bénéficiaires, le rendement du Fonds national de la finance inclusive va être optimisé. Vers la fin du mois d'avril 2022, les dirigeants ont autorisé que les créances envers les partenaires exclus par le FNFI en 2021, fassent l'objet d'un recouvrement rapide par les services compétents.

Une autre disposition en faveur des zones à faible taux d'accès aux services financiers est sur la table. Le FNFI entend parvenir à toucher plusieurs localités non

encore couvertes. L'objectif est de permettre à 255 000 personnes supplémentaires de bénéficier de soutiens d'ici 2025.

Mesures spéciales

Elles concernent la bonification des frais de gestion aux prestataires de services financiers intervenant dans les zones additionnelles identifiées (+2 points sur les frais de gestion) ; la réduction des taux d'intérêt aux bénéficiaires qui y résident (-2 points sur le taux d'intérêt de tous les produits mis en place par le mécanisme) ; le relèvement (de 5% à 15%) du taux de compensation des impayés pour les prestataires qui interviennent dans ces zones. La stratégie prend en compte les jeunes, femmes, ménages ruraux, les Très petites entreprises (TPE). Elle résorbera les obstacles existants qui empêchent une inclusion financière totale et une protection sociale pouvant résister à toute épreuve.

Courtes contre la montre

Hommage national aux victimes de Kpékpakandi

Dix jours après l'attaque terroriste sur le poste avancé du dispositif de l'opération Koundjoare, à Kpékpakandi, la nation toute entière et les Forces armées togolaises (FAT) ont rendu un ultime hommage aux huit soldats tombés au combat. Ceci, lors d'une cérémonie solennelle organisée à Nioukpourma (Dapaong), où est basé le 4ème Régiment d'infanterie.

L'évènement, présidé par la ministre des armées, Marguerite Essossimna Gnakade, représentant le chef de l'Etat, a connu plusieurs temps forts : l'arrivée des dépouilles mortelles drapées aux couleurs nationales, le cérémonial de dépôt de gerbes, la minute de silence et l'éloge funèbre prononcé par le Colonel Kolemagah Kassawah, chef d'état-major de l'armée de terre.

« C'est avec une grande émotion et un cœur meurtri que je prends la parole en ce moment douloureux où nous devons dire adieu à huit valeureux frères d'armes morts pour que vive le Togo », a déclaré l'officier supérieur, avant de souligner la combativité, le sens de sacrifice et l'intelligence de situation des vaillants disparus.

A l'issue de l'oraison, les huit soldats ont été décorés, à titre posthume, de la médaille de Chevalier de l'Ordre du Mono, en signe de reconnaissance pour service rendu à la nation.

08 casques bleus togolais à l'honneur

Dimanche 29 mai 2022, c'est la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. L'évènement sera solennellement commémoré au siège de l'ONU à New York. Occasion pour le secrétaire général, António Guterres de déposer une gerbe en l'honneur des quelque... Dimanche 29 mai 2022, c'est la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies.

L'évènement sera solennellement commémoré au siège de l'ONU à New York. Occasion pour le secrétaire général, António Guterres de déposer une gerbe en l'honneur des quelque 4.200 Casques bleus qui ont perdu la vie depuis 1948

« Parmi les Casques bleus à honorer à titre posthume figurent huit Togolais : le Capitaine Biguilinibe Wodjo, le Sgt. Assimah Abalo, SCH Dosseh Amedekouva, SCH Toi Gmaro, CCH Essoyo-Mawe Lemou, 1°CL Mawe Awereou, SGT Padaki Poyodi et SGT Atcham Tetena qui ont perdu la vie alors qu'ils servaient avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) », informe le site officiel republicoftogo.

Le Togo est le 16e plus important contributeur de personnel en uniforme aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il déploie actuellement près de 1.100 militaires et policiers dans les opérations de l'ONU en République centrafricaine, en RRDC, au Mali, au Soudan du Sud et au Sahara occidental.

Ces instructions du Prof Kokoroko !

Le Prof Dodzi Komla Kokoroko veut sécuriser sur l'ensemble du territoire national, le patrimoine scolaire. Dans une note de service, le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat instruit les responsables des établissements scolaires à prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité intégrale du patrimoine des établissements scolaires.

Selon Prof Kokoroko, les établissements scolaires sont souvent exposés aux vols et actes de vandalisme pendant les vacances à cause des défaillances des dispositions sécuritaires.

En effet, la faible fréquentation des établissements scolaires pendant les vacances, laisse place aux vols et actes de vandalismes sur les infrastructures et équipements scolaires.

« Je rappelle que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité intégrale du patrimoine de nos établissements en tout temps et particulièrement pendant les grandes vacances », a appelé le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.

Rappelant que ladite responsabilité incombe aux chefs d'établissement, en collaboration avec les autorités locales, les Associations de Parents d'Elèves (APE), les comités de gestion des établissements scolaires (COGEP et COGERES), Prof Kokoroko n'entend donc plus tolérer aucune défaillance dans la sécurisation des patrimoines scolaires.

Par conséquent, il invite donc les directeurs régionaux, chefs d'inspection et chefs d'établissements à veiller au respect scrupuleux des dispositions de la note de service N° 067/2022/MEPSTA/CAB/SG/, relative à la sécurisation du patrimoine scolaire

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL

Bertine ADJAHO | +228 90 36 97 10

INFOGRAPHIE

LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE

Rad Graphic Sarl U

2 000 exemplaires



Gilbert Houngbo : « L'Afrique doit augmenter sa production locale »

Alors que le monde agricole africain est sous pression, le patron du Fida insiste sur le besoin d'investissements dans les infrastructures. Les pays en développement ont besoin de plus de 140 milliards de dollars par an pour faire face au changement climatique. Or, pour 2019-2020, seuls 46 milliards ont été mobilisés. D'où l'appel lancé par le président du Fonds international de développement agricole (Fida), Gilbert Houngbo, à faire plus, et plus vite, lors de la 15e Conférence des parties de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (COP15), organisée en Côte d'Ivoire du 9 au 20 mai.

Le Togolais, qui prendra la tête de l'Organisation internationale du travail en octobre, dirige l'institution onusienne spécialisée dans l'agriculture et l'alimentation depuis 2017. Celle-ci est très active sur le continent, via notamment l'octroi de prêts aux petits exploitants, la promotion de l'agroforesterie, la formation à des techniques de culture économes en eau et l'appui aux femmes. Soutenant le projet de Grande muraille verte, le Fida s'est aussi engagé à apporter 130 millions de dollars au programme Héritage d'Abidjan, lancé en marge de la COP15, qui vise à renforcer les filières alimentaires africaines. Malgré les difficultés, l'ancien Premier ministre togolais croit à la capacité d'accélérer sur le front climatique.

Jeune Afrique : Vous insistez sur l'urgence d'augmenter les financements pour assurer la résilience climatique du continent. Qui doit payer ?

Gilbert Houngbo : Au terme payer, je préfère celui d'investir pour faire évoluer nos infrastructures. Sachant que l'Afrique ne compte que pour 4 à 5 % des

émissions de gaz à effet de serre mondiales, il serait écologiquement injuste de lui demander la plus forte contribution. D'autant que, lors de la conférence sur le climat de Paris en 2015, les pays de l'OCDE ont promis de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour aider les pays du Sud à faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Il ne s'agit donc pas d'obtenir de nouveaux engagements de leur part mais bien de concrétiser ceux qu'ils ont déjà pris. Et de les combiner avec les efforts que doivent aussi faire les pays africains. Je suis inquiet des risques d'atteinte à la cohésion sociale liés à la hausse du coût de la vie

Quelle doit être la contribution du secteur privé ?

Si on attend de lui qu'il participe au financement, il doit aussi être le moteur de l'investissement dans les technologies qui faciliteront la transition énergétique et la résilience. L'innovation doit permettre de lutter contre les sécheresses et les inondations, de mieux gérer les ressources naturelles dont l'eau, d'augmenter la productivité, d'accélérer la trans-

formation des produits de base.

Le bilan de la Grande muraille verte, projet emblématique porté par la Banque africaine de développement et soutenu par un grand nombre de partenaires, dont le Fida, est très modeste. Seuls 18 % des objectifs étaient remplis selon la dernière évaluation publiée en septembre 2020. Comment l'expliquer ?

À son lancement il y a dix ans, le projet, pourtant ambitieux, précurseur et novateur car conjuguant impact environnemental et sécuritaire, a été accueilli avec un certain scepticisme. Il a pâti d'un manque d'engagement politique. Mais ces dernières années, les choses ont changé, ce qui va permettre d'accélérer sur le financement comme sur la mise en œuvre. Le fait que plusieurs pays souhaitent rejoindre l'initiative, en plus des onze promoteurs initiaux, témoigne de ce nouveau dynamisme. En parallèle, beaucoup d'efforts sont faits pour améliorer la synergie entre les parties prenantes et le suivi du projet, garanties de meilleurs résultats.



Dans l'immédiat, le continent doit gérer des difficultés d'approvisionnement et une flambée des prix des produits alimentaires sources de tensions sociales. Craignez-vous des émeutes de la faim ?

Je suis inquiet des risques d'atteinte à la cohésion sociale liés à la hausse du coût de la vie, cela d'autant que l'on anticipe une diminution de la production en raison de la moindre disponibilité des engrais, intrants et semences. Plus globalement, je crains surtout que l'on considère la situation actuelle comme une crise ponctuelle à laquelle il suffirait d'apporter une réponse de court terme avant de revenir au business as usual.

Les importations de biens alimentaires pourraient 100 milliards de dollars en 2025 si rien n'est fait

Le problème de fond, la souveraineté alimentaire de l'Afrique, est identifié depuis longtemps...

Bien entendu. Il a été exacerbé par les conséquences de la pandémie de Covid-19 et, plus récemment, par l'impact de la guerre en Ukraine. Sur le continent, on compte une cinquantaine de pays dont 30 % des importations proviennent d'Ukraine et de Russie. Chaque année, le continent importe pour 70 milliards de dollars de biens alimentaires, un montant qui atteindra les 100 milliards en 2025 si rien n'est fait. La solution est connue : l'Afrique doit augmenter sa production locale.

Comment y parvenir ?

Il y a plusieurs leviers à actionner. La hausse de la productivité africaine est clé, seul moyen d'augmenter le volume des récoltes tout en garantissant la compétitivité. Cela passe par l'investissement dans des équipements et dans la formation. Il faut également ajouter un minimum de valeur ajoutée – donc un certain degré de transformation – dans les filières pour mieux conserver les produits et améliorer les revenus des cultivateurs. On sait aussi que l'accès aux marchés locaux, nationaux et sous-régionaux, ainsi qu'au foncier est crucial.

Source : Jeune Afrique

CAMPAGNE AGRICOLE AU TOGO: La production et les revenus des travailleurs en hausse

L'agriculture est la cheville ouvrière de l'économie togolaise. C'est grâce aux très bonnes performances sans cesse enregistrées dans les filières au fil des années. Durant la campagne agricole 2021-2022, des filières se sont de nouveau illustrées en matière d'excédents.

Ces excédents ont été observés dans les filières céréale, tubercule et légumineuse. Concrètement, l'excédent céréalier est estimé à 179 000 tonnes dont 159 000 tonnes de maïs. Quant à la filière tubercule, le surplus est évalué à 751 700 tonnes. Celui de la filière légumineuse est estimé à 139 100 tonnes. La campagne a enregistré une hausse globale de 3,56% de productions agricoles.

Les croissances enregistrées, fruit des initiatives gouvernementales

Au rang des offensives salvatrices lancées par les autorités, il y a la subvention de l'engrais dont le sac de 50 kg a été vendu à 12 500 francs CFA aux producteurs, la mise à disposition des agriculteurs de semences certifiées, la création des Zones d'aménagement agricoles planifiées (Zaap), l'aménagement des pistes rurales qui a facilité le transport et l'écoulement des produits agricoles.

Actions prévues pour la campagne 2022-2023

En vue de rendre la nouvelle campagne plus productive, le gouvernement prévoit d'exécuter plusieurs actions : l'aménagement des terres, la promotion de la mécanisation agricole, la maîtrise de l'eau, le développement des filières animales.

Aussi, les pouvoirs publics ont l'ambition de financer les activités des producteurs agricoles à travers le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa), poursuivre les travaux de réaménagement des pistes rurales. Une autre action majeure de la campagne 2022-2023 est la subvention du prix de vente de l'engrais, fixé à 18 000 francs CFA.

Les mutations observées dans le secteur agricole ces dernières années montrent à quel point l'Etat togolais veut faire de l'agriculture, un maillon essentiel de développement social et économique. Il y parviendra sans doute, grâce à, entre autres stratégies, l'agence de transformation agricole qu'il compte créer d'ici la fin de l'année 2022.

L.M.

Les boulangeries encouragées à l'utilisation des farines locales

(Suite de la page 3)



sont engagées depuis quelques années déjà. Pour toucher du doigt les réalités sur le terrain, le Premier Ministre Victoire Toméghah-Dogbé à la tête d'une délégation gouvernementale, a visité vendredi 20 mai 2022, ces deux boulangeries engagées dans l'utilisation de ces farines locales et une entreprise de fabrication de farine locale.

Face à la tension dans l'approvisionnement de la farine de blé, le Togo qui a toujours voulu transformer plus ses matières premières, va accélérer l'incorporation de farines locales dans la production

de pains et des produits dérivés de boulangerie.

Dans cette optique, le Premier Ministre a visité le vendredi dernier, tour à tour, la société « Wesa Glory Corporation » (WGC) sise à Zanguéra, « la Boulangerie Jérusalem » sise à Totsi et « Minagro Group ». S'agissant de la société « Wesa Glory Corporation » (WGC), elle produit depuis 2019 dans son unité à Zanguéra, du pain, des friands, viennoiseries, petits fours et gâteaux de 70 à 100% de farines de céréales (soja, maïs, riz) ou de tubercules (manioc et igname).

De son côté, la « Boulangerie Jérusalem » à Totsi met sur le marché togolais des pains au miel-soja, au sorgho, au miel, au gingembre et au chocolat.

Spécialisée dans la production de farine locale, « Minagro Group » met à la disposition des boulangeries, des farines à base de maïs, de manioc, de patate douce et de banane plantain. Ces farines locales très prisées dans la fabrication de pain sont de bonne qualité et certifiées.

Cette chaîne de valeur pâtisseries depuis les champs jusqu'à l'obtention des farines en passant par leur transformation et commercialisation créé des milliers d'emplois pour les femmes et les jeunes. Les responsables des unités visitées ont remercié Mme le Premier ministre pour sa visite d'entreprise qui témoigne de l'engagement du gouvernement à promouvoir le « consommer local ».

Sur le terrain, la cheffe du gouvernement a dégusté et apprécié les différentes variantes de pain à base de farine locale produites par ces entreprises. Elle a par ailleurs appelé à un changement de paradigme pour saisir cette opportunité.

EAU POTABLE:

Un compteur d'eau intelligent à prépaiement disponible, voici ses avantages

Désormais pour les abonnés qui le souhaitent il sera possible de contrôler leur consommation d'eau qui leur ait fourni par la Togolaise des Eaux (Tde) mais aussi d'économiser l'eau. En effet, le compteur intelligent est doté d'une technologie innovante qui permet aux abonnés de maîtriser leur consommation d'eau potable et de réduire le gaspillage d'eau tout comme les compteurs cash power de la CEET.

Le gouvernement togolais s'est engagé à fournir une eau potable et saine à la population à travers la société Togolaise des Eaux (Tde) et la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi urbain (SP-EAU S.A.), cette dernière étant née de la réforme du secteur de l'hydraulique.

C'est dans cette optique, que plusieurs actions sur toute l'étendue du territoire ont été multipliées en vue d'améliorer la fourniture d'eau potable à la population, et ce à un coût raisonnable et supportable.

Dans le souci de continuer par favoriser la population dans cette fourniture d'eau potable, le gouvernement à travers le ministère de l'eau et de

l'Hydraulique a initié l'introduction du COMPTEURS D'EAU INTELLIGENTS À PRÉPAIEMENT, afin d'aider les abonnés et les populations dans la maîtrise de leur consommation d'eau.

Désormais pour les abonnés qui le souhaitent il sera possible de contrôler leur consommation d'eau qui leur ait fourni par la Togolaise des Eaux (Tde) mais aussi d'économiser l'eau.

En effet, le compteur intelligent est doté d'une technologie innovante qui permet aux abonnés de maîtriser leur consommation d'eau potable et de réduire le gaspillage d'eau tout comme les compteurs cash power de la CEET.

Il permet également de budgétiser d'avance la consommation d'eau

d'éviter les coupures d'eau pour impayés. Par ailleurs, cet type de compteur a pour avantage de réduire la visite des agents de la TdE aux domiciles des abonnés, et de les mettre à l'abri des fuites internes prolongées. Autrement l'abonné paie exactement ce qu'il consomme.

Le système de compteur d'eau à prépaiement est composé d'un compteur d'eau et d'une commande pour la recharge des achats de volume d'eau qui se feront aux caisses dans les agences TdE ou via le paiement mobile.

Selon la Tde, la commercialisation des nouveaux compteurs d'eau intelligents à prépaiement se fera d'abord à Lomé avant de s'étendre progressivement à l'ensemble du pays. Ainsi, les abonnés ainsi que les nouveaux clients, désireux d'acquiescer le nouveau compteur d'eau à prépaiement, de se rendre dans l'Agence commerciale TdE de leur zone de résidence pour les formalités de demande.

L.R.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION : L'Etat va investir plus de 150 milliards Fcfa cette année

Les autorités togolaises, avec à leur tête le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, ont réaffirmé chaque année son engagement à améliorer continuellement le système éducatif national. Du préscolaire à l'enseignement supérieur en passant par la formation professionnelle, les investissements se succèdent. Les enseignants sont recrutés, les infrastructures sont multipliées, la formation est adaptée aux besoins du marché...

À titre de l'année 2022, l'Etat a prévu d'investir plus de 150 milliards de francs CFA dans le secteur. 85 milliards sont attribués à l'éducation préscolaire et primaire. L'enseignement secondaire général a 44 milliards, contre 09 milliards de francs pour l'enseignement technique.

Qualité de l'enseignement

Elle passe par une formation des enseignants et leur disponibilité. C'est pourquoi des Ecoles normales d'instituteurs (Eni) ont été créées. Aussi, le Projet éducation et renforcement institutionnel (Peri) a permis de former 15 000 enseignants entre 2015 et 2019.

En septembre 2021, 2 400 volontaires ont intégré la fonction publique. A ce jour, le nombre global des enseignants est estimé à plus de 41 000. Dans l'enseignement supérieur, l'effectif des enseignants de l'université de Kara est passé de 95 en 2016 à 238 en 2020.

Multiplication des salles de classe

Le pays table sur la construction de 30 000 salles de classe d'ici 2025. En attendant, 346 salles et 733 cabines de latrines ont été réhabilitées. 359 autres salles de classe ont été construites grâce au Projet d'appui aux populations vulnérables (PAPV).

Des travaux pour la construction de 384 salles de classe ont été lancés le 04 avril 2022 dans le cadre de la phase 2 du Projet d'appui à la réforme des collèges (Parec 2). 25 000 tables-bancs aussi ont été mises à disposition des établissements pour la nouvelle rentrée.

Augmentation des infrastructures universitaires

L'université de Lomé a été dotée d'un nouvel amphithéâtre de 1 500 places. L'université de Kara elle, a bénéficié de 03 nouvelles infrastructures en 2020 pour un coût de 900 millions de francs CFA.

Aussi, les routes et les bâtiments ont été récemment rénovés ; les deux universités publiques ont bénéficié du Wifi Campus. Tout ceci ajouté aux Ifad et au Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) qui a déjà formé plus de 500 personnes pour un taux d'insertion de 80%, on peut conclure sans peur de se mentir que le Togo fait du chemin.

Selon les chiffres, le Togo a réalisé ces dernières années des progrès considérables dans le domaine de la scolarisation en faisant un bond spectaculaire vers la scolarisation universelle, avec une amélioration sensible qui donne un taux d'accès à l'école à 94,3%.

FÉDÉRATION TOGOLAISE DE VOLLEY-BALL

Candidat à la présidence, Noël Kokou Tadegnon dévoile ses ambitions

Grand amoureux du sport en général et du Volley-ball en particulier, Noël Kokou Tadegnon veut apporter sa pierre au développement de cette discipline au Togo. Il est candidat au poste de présidence au prochain congrès ordinaire et électif à la Fédération Togolaise de Volley-ball le 28 mai prochain.

La candidature n'est pas fortuite. Ancien joueur de Volley-ball à l'Étoile Filante, ex international togolais et actuel président par intérim des Bleus de la capitale, il se veut être le candidat qui va apporter cette nouvelle orientation à ce sport qui, selon lui, doit connaître une nouvelle ère.

"Il est temps que le volley-ball togolais connaisse un nouveau départ. Nous

avons eu une dizaine d'années difficiles et les acteurs sont très déçus de la gestion de notre discipline. Il est temps que nous travaillions pour la relance des activités du volley-ball au Togo en apportant une meilleure gouvernance à la discipline. Il nous faut rechercher des financements et négocier des partenariats au profit du volley-ball togolais. J'entends œuvrer pour qu'il y ait de nouveaux clubs qui se créent car il y a

très peu de clubs au niveau des Liges ce qui fait que les clubs de l'intérieur ne jouent pas beaucoup", a-t-il déclaré à la rédaction de lequipe228.

Issu du club l'Étoile Filante, Noël Tadegnon a déjà constitué son comité exécutif. L'ancien président de l'Association des Journalistes Sportifs du Togo (AJST) est en ordre de bataille pour affronter ce défi avec des personnes ressources du milieu à l'instar de Klussey Yvette de l'AVBC, journaliste, ex SG de la Fédération Togolaise de Football et actuelle cheffe du département du football féminin.

2 500 BRANCHEMENTS POUR 20 000 TOGOLAIS Les bienfaits du PEAT

Faire couler l'eau potable à flots, rien n'écarte le Togo de cet objectif de développement durable. Le taux d'accès à l'eau en milieu rural est passé de 21 à 69% de 2015 à 2019. En zone semi-urbaine, les projets d'eau ont monté le taux d'accès à 49% en 2019, contre 23% en 2015.

Sur tout le territoire, le taux de desserte d'eau est passé de 25% en 2005 à plus de 70% en 2019. Mais encore, le pays a un plan 2020-2025 prêt à rendre plus disponible cette ressource vitale.

De l'eau potable dans la capitale

Dans la capitale, l'Etat a offert des branchements promotionnels à des coûts réduits, étendu le réseau de distribution, construit des infrastructures d'eau potable. Pour exemple, le nouveau plan directeur d'approvisionnement en eau potable. Il couvrira la demande en eau potable de la population du Grand Lomé pour les 30 prochaines années.

L'impact du PEAT

La première phase du Projet eau et assainissement au Togo (PEAT) a renforcé les capacités de fourniture d'eau du barrage Dalwak (10 millions de mètres cube par an). 106 branchements privés ont été réalisés avec une extension de 7,5 km de réseau de distribution d'eau potable.

A Atakpamé, le projet a permis d'effectuer 1 474 branchements privés pour 14 000 habitants. Dans les deux villes, il a atteint 2 574 branchements pour 20 000 habitants. Le PEAT 2 lui, fera construire et réhabiliter des châteaux et stations d'eau à Tsévié, Sokodé et Kara.

Le Passco, phase 2

C'est un Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes. Financés à 6,5 milliards de francs CFA, les travaux portent sur la réalisation de 200 nouveaux forages dans chacune des 02 régions, la réhabilitation de 200 anciens forages (100 par région), la construction de 200 latrines modernes (100 par région) dans les écoles et localités rurales. Près de 300 000 personnes profiteront des ouvrages. A côté de cela, le Projet BID Uemoa d'hydraulique et d'assainissement aide plus de 250 000 personnes en milieu rural et plus de 30 000 habitants en milieu semi-urbain. Ces 15 dernières années, le Togo a construit plus de 5 000 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine et réhabilité 3 200 forages en milieu rural. Atteindre 85% de desserte nationale à l'horizon 2025, tel est le grand objectif.

CAMPAGNE AGRICOLE AU TOGO:

La production et les revenus des travailleurs en hausse

L'agriculture est la cheville ouvrière de l'économie togolaise. C'est grâce aux très bonnes performances sans cesse enregistrées dans les filières au fil des années. Durant la campagne agricole 2021-2022, des filières se sont de nouveau illustrées en matière d'excédents.

Ces excédents ont été observés dans les filières céréale, tubercule et légumineuse. Concrètement, l'excédent céréalière est estimé à 179 000 tonnes dont 159 000 tonnes de maïs. Quant à la filière tubercule, le surplus est évalué à 751 700 tonnes. Celui de la filière légumineuse est estimé à 139 100 tonnes. La campagne a enregistré une hausse globale de 3,56% de productions agricoles.

Les croissances enregistrées, fruit des initiatives gouvernementales. Au rang des offensives salvatrices lancées par les autorités, il y a la subvention de l'engrais dont le sac de 50 kg a été vendu à 12 500 francs CFA aux producteurs, la mise à disposition des agriculteurs de semences certifiées, la création des Zones d'aménagement agricoles planifiées (Zaap), l'aménagement des pistes rurales qui a facilité le transport et l'écoulement des produits agricoles. Actions prévues pour la campagne 2022-2023

En vue de rendre la nouvelle cam-

pagne plus productive, le gouvernement prévoit d'exécuter plusieurs actions : l'aménagement des terres, la promotion de la mécanisation agricole, la maîtrise de l'eau, le développement des filières animales.

Aussi, les pouvoirs publics ont l'ambition de financer les activités des producteurs agricoles à travers le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa), poursuivre les travaux de réaménagement des pistes rurales. Une autre action majeure de la campagne 2022-2023 est la subvention du prix de vente de l'engrais, fixé à 18 000 francs CFA.

Les mutations observées dans le secteur agricole ces dernières années montrent à quel point l'Etat togolais veut faire de l'agriculture, un maillon essentiel de développement social et économique. Il y parviendra sans doute, grâce à, entre autres stratégies, l'agence de transformation agricole qu'il compte créer d'ici la fin de l'année 2022.

La puissance de La Fibre pour entreprise !

Jusqu'à **300Mbps**

La Fibre

119/888

ou en agence/commercial itinérant

Installation gratuite. Frais d'accès : 25 000 Fcfa (activation du service et mise à disposition d'un modem WiFi). Offres soumises à conditions.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg



VOODOO



Souscris à ton Forfait Net et tente de gagner **1.000.000F** et plein d'autres cadeaux!



NET GAGNANT

***909*2#**

4G+

Souscris à un forfait net d'au moins 350F pour être éligible au tirage
Jeu valable jusqu'au 15 juillet 2022

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg

